

DE L'ALTERNANCE DÉMOCRATIQUE À LA TRANSHUMANCE DES ACTEURS POLITIQUES AU CONGO KINSHASA

Par

Didace LOKFUMO LOMATA

Apprenant en Sciences politiques et administratives de l'Université de Kinshasa

RÉSUMÉ

Dialogues, alliances, regroupements, coalition, débauchage et changement des camps politiques sont autant de phénomènes qui ont marqué l'univers politique congolais depuis les élections de 2006 jusqu'à nos jours. Étonnants parcours que ceux des acteurs politiques, transfuges et autres indécis aux convictions réversibles qu'on appelle transhumants ! Entre idéaux bafoués et réalités mouvantes, l'art de retourner sa veste devient le jeu des politiques en République Démocratique du Congo (RDC). La transhumance politique devient le sport favori des acteurs politiques en RDC : on quitte son parti, avec armes et bagages, pour en rejoindre un autre, tout en se réservant la possibilité, au gré des circonstances, de revenir dans son parti d'origine. Ceci s'explique par la recherche insatiable du pouvoir et de positionnement politique et la double peur de se retrouver sans leadership politique avec possibilité d'être dans l'opposition, et celle de se rattraper par des poursuites judiciaires à cause de la mégestion et le détournement des deniers publics dont plusieurs acteurs politiques congolais sont accusés.

Mots-clés : *Alternance démocratique, transhumance politique, leadership politique, positionnement politique, regroupement et alliance politiques, opposition, débauchage.*

ABSTRACT

Dialogues, alliances, regroupings, coalitions, poaching and change of political camps are all phenomena that have marked the Congolese political universe since the 2006 elections until today. It is amazing to see the career paths of political actors, defectors and other undecided people with reversible convictions, known as transhumants! Between flouted ideals and shifting realities, the art of turning one's coat has become the game of politics in the Democratic Republic of Congo (DRC). Political transhumance is becoming the favorite sport of political actors in the DRC: one leaves one's party, with arms and baggage, to join another, while reserving the possibility, as circumstances dictate, of returning to one's original party. This is explained by the insatiable search for power and political positioning and the double fear of finding oneself without political leadership with the possibility of being in the opposition, and the fear of being caught up in legal proceedings because of the mismanagement and embezzlement of public funds of which several Congolese political actors are accused.

Keywords: *Democratic alternation, political transhumance, political leadership, political positioning, political regrouping and alliance, opposition, poaching.*

INTRODUCTION

L'organisation des élections générales, législatives et présidentielles en 2006, en 2011, particulièrement en 2018 a ouvert la voie à la première alternance démocratique en RDC. Celle-ci a donné naissance comme d'habitude à la formation des alliances et des coalitions des partis politiques autour particulièrement des candidats Joseph Kabila et Jean Pierre Bemba (2006), et entre Joseph Kabila et Etienne Tshisekedi (2011), entre Kamerhe et Tshisekedi, Fayulu, Katumbi bamba, etc. et Kabila avec le FCC en 2018. Une coalition est un regroupement d'individus qui unissent leurs efforts dans le but de réaliser un objectif commun présentant pour eux un intérêt. En rejoignant une coalition ou en étant l'initiateur d'une coalition, l'individu accroît son pouvoir puisque la force du nombre augmente ses chances de réaliser l'objectif et ainsi de maximiser ses gains et de minimiser ses pertes. Le nombre de personnes au sein d'une coalition est directement proportionnel à son impact : combien de gouvernements sont tombés sous la pression de la majorité de la population...¹

Ces phénomènes sont considérés aujourd'hui comme des facteurs qui accompagnent et font vivre la démocratie congolaise.

Portée au pinacle en Afrique dans les années quatre-vingt-dix, à la faveur de l'éviction de nombreux régimes autoritaires, la démocratie y connaît aujourd'hui un reflux qui donne toute la mesure du chemin à parcourir pour son approfondissement et son enracinement. Les institutions et les pratiques démocratiques en Afrique en général, et en RDC en particulier révèlent leurs limites quand ce n'est pas leurs perversions.

La transhumance, appelée également le nomadisme politique, est rangée parmi ces travers². Empruntée au vocabulaire pastoral, la transhumance désigne la migration périodique des troupeaux à la recherche d'espaces plus favorables à leur sustentation et à leur épanouissement. Transposée à la vie politique, elle renvoie à l'attitude de l'homme politique qui migre d'un parti politique auquel il appartient au moment de son élection vers un autre parti.

Le transhumant ou le nomade politique, au contraire, quitte son parti, avec armes et bagages, pour en rejoindre un autre, tout en se réservant la possibilité, au gré des circonstances et des intérêts, de revenir dans son parti d'origine. Dans la pratique, la transhumance, se présente, le plus souvent, comme des épisodes de reniements, de revirements, de ralliements d'anciens opposants, élus nationaux ou locaux qui, après avoir bénéficié de l'investiture de leurs partis, démissionnent pour rejoindre la mouvance gouvernementale³.

¹ P. LAINEY, *Pouvoir, influence et habiletés politiques dans les organisations*, 3^e éd., Editions JFD, Québec, 2017, p.29.

² F.K. AWOUDOU, cité par B. BOUMAKI, « La prohibition de la "transhumance politique" des parlementaires. Etude de cas africains », in *Revue française de droit constitutionnel* », Presses Universitaires de France, 2008, p.499.

³ *Ibidem*, p.500.

Ce phénomène perçu comme la marque distinctive de l'univers politique dans nombre de pays africains depuis des décennies est vécu également en RDC, avec une ampleur considérable dans le comportement des acteurs politiques depuis la fin de la coalition FCC et CACH qui gérait ensemble le pays jusqu'à l'avènement de l'Union Sacrée de la nation Congolaise. C'est le cas du Mouvement de libération du Congo (MLC) de Jean pierre Bemba, de l'Ensemble pour la République de moïse Katumbi, l'Alliance des forces démocratique du Congo (AFDC) de Bahati et tant d'autres partis politiques qui se sont ralliés à l'Union Sacrée de la Nation. Le nomadisme, le vagabondage ou le changement des partis et des regroupements politiques deviennent la mode de vie des acteurs politiques.

Notre angoisse existentielle dans ce travail consiste à rendre compte des acquis de l'alternance et à connaître les fondements de la transhumance politique des acteurs politiques congolais à l'avènement d'un nouveau régime, dans la formation d'un nouveau gouvernement et des regroupements politiques. Serait-ce en fonctions des idéologies de leurs partis politiques et des aspirations du peuple ?

Ceci peut être la recherche insatiable du pouvoir et de positionnement politique, la peur de se retrouver sans leadership politique avec possibilité de se retrouver dans l'opposition, ou encore par peur de se rattraper par des poursuites judiciaires à cause de la mégestion et le détournement des deniers publics dont plusieurs acteurs politiques congolais sont accusés.

Ce phénomène pose à la fois des problèmes d'ordre éthique, moral et juridique sur la portée desquels les opinions divergent. Pour les uns, la transhumance politique n'a rien de répréhensible au regard des règles qui gouvernent la vie démocratique. Elle est la manifestation de la liberté reconnue à chaque citoyen, de créer un parti, d'en adhérer ou de le quitter. Elle est, par ailleurs, conforme au mandat représentatif qui consacre juridiquement l'indépendance absolue de l'élu à l'égard de ses électeurs et l'irrévocabilité de son mandat, contrairement au mandat impératif qui fait peser sur l'élu l'obligation d'appliquer les instructions des électeurs ou du parti, le refus étant sanctionné éventuellement par une révocation.

Au Mali par exemple, le jeu politique laisse comprendre que les leaders des partis ne sont opposés que théoriquement, devant le public. Mais au fond, ils semblent partager les mêmes idéologies. Les mêmes qui ont fui le Rassemblement pour le Mali (RPM) pour le parti de Soumeylou Boubeye Maïga, alors que celui-ci était Premier ministre et pressenti dauphin d'IBK, fuient l'ASMA une fois que le baron de ce parti perd son poste⁴. Les cas les plus

⁴ <https://www.maliweb.net/politique/mali-la-transhumance-politique-un-danger-pour-la-democratie-2933662.html>, consulté le 03/03/2022.

récents sont ceux des députés de Sadi partis rejoindre l'URD avec bagages et privilèges dus à leur rang de parlementaire. C'est après que Sadi ait demandé le retrait de ses députés de l'Assemblée nationale.

C'est le cas également en Côte d'Ivoire où on a pu constater de nouveaux ralliements au Rassemblement des Houphouëtistes pour la démocratie et la paix (RHDP, parti au pouvoir). Quatre maires élus sous la bannière du parti démocratique de la Côte d'Ivoire (PDCI, parti d'opposition) ont annoncé leur adhésion à la coalition au pouvoir⁵.

Ce travail aborde deux points essentiellement : le premier retrace une brève historique à la veille des élections qui concerne les élections du 30 décembre 2018 et la coalition (Front Commun pour le Congo et Cap pour le Changement), les principaux acteurs transfuges depuis 2006, les jeux d'alliance et de coalition dans la démocratie congolaise, les faits déclencheurs de la rupture de la coalition Front Commun pour le Congo et le Cap pour le Changement ; le deuxième point aborde les fondements de la transhumance des acteurs politiques congolais, avec comme principales causes : la crainte des poursuites judiciaires, la recherche insatiable du pouvoir et la satisfaction des intérêts privés en lieu et place de l'intérêt général en vue de la conservation du leadership politique, le tout suivi d'une conclusion avec suggestions.

1. A LA VEILLE DE L'ALTERNANCE DÉMOCRATIQUE EN RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

Après l'expiration de son mandat constitutionnel, le 20 Décembre 2016, faute d'organisation de l'élection présidentielle, et après l'interprétation par la Cour constitutionnelle de l'Article 70⁶ de la Constitution, le Président de la République est resté en fonction jusqu'au 24 janvier 2019 date de la passation civique du pouvoir entre lui et son remplaçant. Et ceci n'est pas allé sans conséquences. Les années qui ont précédées cette période ont été marquées par une grande crise politique en République Démocratique du Congo, en l'occurrence la crise politique de 2016. Cette pratique de la conservation du pouvoir politique par la manipulation des textes juridiques et contre la volonté du peuple inaugure une nouvelle forme de changement constitutionnel de gouvernement qui ne dit pas son nom. Présentée à tort ou à raison sous le prisme d'innombrables et insurmontables contraintes empêchant de manière absolue et irrésistible les élections.

On a pu remarquer ces deux dernières années plusieurs actes de violence : la corruption, la restriction des libertés publiques, les arrestations arbitraires, le détournement des deniers publics, le débauchage et le musèlement de

⁵ https://www.koaci.com/article/2020/05/04/cote-divoire/politique/cote-divoire-transhumance-politique-quatre-maires-pdci-rejoignent-le-rhdp_141098.html, consulté le 03/03/2022.

⁶ *Idem.*

l'opposition, le renvoi forcé à l'exil de certains acteurs politiques, la mauvaise interprétation des lois permettant ainsi au régime sortant de se maintenir deux ans hors du délai constitutionnel. Pour désengorger la crise politique qui venait de naître des suites de la non-tenu de l'élection présidentielle, deux dialogues avaient été initiés en vue de trouver un terrain d'entente et le partage du pouvoir entre opposition et le régime au pouvoir.

Le premier dialogue appelé « dialogue de l'OUA sous la médiation de l'Union africaine, fut marqué par une méfiance considérable entre parties prenantes, notamment la CENCO qui s'était retirée tôt avant les conclusions et une frange de l'opposition politique réunie dans « le Rassemblement des forces Politiques et Sociales Acquises au Changement, et du Front pour le Respect de la Constitution », qui l'ont carrément boycotté. A l'issue de ce dialogue, l'Union pour la Démocratie et le Progrès Social, l'un des partis politiques phares de l'opposition est scindée. Un accord appelé « accord du dialogue national est signé le 18 Octobre 2016 ».

L'un des acteurs principaux de l'aile dissidente de l'opposition est débauché pour le poste de premier Ministre et plusieurs autres acteurs politiques parties prenantes à ces pourparlers ont été débauchés. L'Union pour la nation congolaise, un autre parti politique de l'opposition accusé d'être proche du pouvoir, ayant activement participé à ce dialogue espérant obtenir le poste de Premier Ministre se voit payé en monnaie de singe. Le but de cet accord était en fait d'organiser des élections apaisées, crédibles et transparentes en RDC⁷. N'ayant pas réuni le plus d'acteurs politiques, la crise était loin de se désamorcer.

Un deuxième dialogue était initié sous l'égide de la Commission épiscopale nationale du Congo et aboutit à l'accord baptisé « Accord politique global et inclusif du Centre Interdiocésain de Kinshasa » autrement appelé Accord de la Saint Sylvestre. Le but reste le même. Signé le 31 décembre 2016 cet accord fut considéré comme la feuille de route pour mettre fin à la crise de 2016⁸ et conduire le pays vers l'organisation des élections en 2018. Plusieurs recommandations sont formulées. A l'issue de cet accord un gouvernement d'union nationale est formé. Le président en exercice maintient son fauteuil présidentiel mais concède une fois de plus la primature à un membre de l'UDPS créant ainsi une autre fissure au sein de la fille aînée de l'opposition.

Un an après sa signature dans un contexte politique et sécuritaire tendu, l'évaluation de la mise en œuvre de l'accord politique global et inclusif (APGI) du 31 décembre 2016 (Accord de la Saint-Sylvestre) lève le voile sur les doutes

⁷ Accord du 18 octobre 2016, préambule §1.

⁸ Crise née de la non organisation et au report sine die de l'élection présidentielle prévue le 20 Décembre 2016.

au sujet de la cause réelle de la énième crise politique en RDC, publiait-il dans son rapport⁹.

La désignation controversée du premier Ministre et des membres du gouvernement de transition, est en effet un facteur qui a dépouillé ce deuxième accord de tout le prestige nécessaire pour accomplir les missions qui étaient les siennes ; la non-prise en compte des cas jugés emblématiques dans le cadre de la décrispation du climat politique a connoté une batterie d'irrégularités administratives et judiciaires, lesquelles laissaient penser à un règlement de compte politique furent deux écueils parmi tant d'autres qui n'ont pas permis à l'aboutissement heureux de cet accord.

1.1. Les élections du 30 décembre 2018 et la coalition : Front Commun pour le Congo et Cap pour le Changement

Celles-ci ont ouvert une nouvelle ère dans la scène politique congolaise. Marquées par plusieurs irrégularités et actes de corruption comme les précédentes, elles ont été suivies d'une crise inédite de légitimité du pouvoir de plusieurs acteurs politiques qui en furent issus, commençant par la présidentielle, en passant par les législatives jusqu'aux provinciales et des gouverneurs.

De ses élections, était proclamé élu Président de la République, un opposant. Ce qui apparaissait à la fois, tant sur le plan national qu'international comme un fait historique dans un pays où le régime en place mis par le Président sortant avait la main mise, presque sur toutes les institutions clés du pays : la commission électorale nationale indépendante, la Cour constitutionnelle, l'armée et la police et tant d'autres. Ou comme l'écrivait Richard ISUNGU KAKOKO dans son ouvrage « la supercherie de l'élection présidentielle de décembre 2018 en RDC. Un simulacre de démocratie. Au nom d'une souveraineté instrumentalisée la CENI et la Cour constitutionnelle, Caisse de résonance du régime sortant, se sont permis, en kamikazes et de manière éhontée, de proclamer et de valider des résultats fabriqués de toutes pièces, dépourvus de tout soubassement objectif. Ces institutions et leurs mentors se sont servis de l'incantation polyphonique de leur indépendance ou de la souveraineté nationale pour barrer la route à quiconque voulait les rappeler à l'ordre afin de mettre fin à cette supercherie »¹⁰.

A cet effet, le régime sortant a préféré conserver la majorité des sièges au niveau du parlement obligeant ainsi le camp du nouveau président de la République à un gouvernement de coalition.

⁹ 7ème Rapport élaboré conjointement par le groupe de travail composé d'ACIDH, du CEGO, du CREEDA, d'I-AICGD et du RRSSJ. Accord de la saint-Sylvestre un an après : chronique d'une vraie-fausse application, Kinshasa, 2018, p9.

¹⁰ R. ISUNGU KAKOKO, *La supercherie de l'élection présidentielle du 30 Décembre 2018 en RDC. Un simulacre de démocratie*, Editions L'Harmattan, Paris, 2019, p.15.

A la suite de la passation pacifique du pouvoir entre le président sortant Joseph Kabila et l'entrant Félix Antoine Tshisekedi, le 24 janvier 2019, un accord a été signé pour un Gouvernement d'union nationale, baptisé gouvernement FCC et CACH (Front Commun pour le Congo et Cap pour le Changement) fut mis en place. Il s'agit du premier gouvernement formé sous la présidence de Félix Tshisekedi, mis en place le 6 septembre 2019 au 26 avril 2021. La composition du Gouvernement est ainsi dévoilée trois mois plus tard, soit le 26 août 2019, après de rudes négociations avec la plate-forme de l'ancien président, qui a obtenu la majorité des sièges au Parlement. Comportant 76,9 % de personnalités n'ayant jamais pris part à aucun gouvernement, il compte 66 membres, dont une majorité (42 membres) issue du Front commun pour le Congo (FCC), plate-forme pro-Kabila, les 23 autres étant issus du Cap pour le changement (CACH), pro-Tshisekedi. Il est renversé par une motion de censure le 27 janvier 2021.

Les pro-Kabila conservent la main sur certains Ministères régaliens, tel que la Justice et la Défense, alors que le CACH du président Tshisekedi obtient quant à elle les Ministère de l'Intérieur, des Affaires étrangères et des Finances. Très vite après sa formation, le Gouvernement est critiqué à cause de l'effectif pléthorique de ses membres dont le coût pouvait impacter négativement sur le budget de l'Etat, dans un pays appauvri par la crise de 2016 et la corruption.

Marqué systématiquement par l'incompétence, l'irresponsabilité, la corruption et tant d'autres bavures remarquables dans le chef de ses animateurs et de la méfiance des uns et des autres membres qui formaient la coalition, s'accusant mutuellement de constituer un obstacle pour la bonne gouvernance du pays, le premier Ministre, fait l'objet d'une motion de censure signée par 301 députés nationaux et déposée à l'Assemblée nationale le 22 Janvier 2021 qui remet en cause tout son gouvernement. Il lui est reproché ainsi qu'à son gouvernement d'avoir échoué dans la mise en œuvre du Programme de gouvernement pour lequel ils ont été investis.

En sa qualité de garant de la nation et du bon fonctionnement des institutions, le Président de la république menaçait la dissolution du parlement qui entrainerait de fait et de droit le mandat de représentation détenu par les élus nationaux vis-à-vis de leurs circonscriptions. Dans la pratique, ce fait entraîne la Commission électorale nationale indépendante, organe chargé d'organiser les élections de convoquer celles-ci au niveau législatif pour mettre en place un nouveau parlement. Tandis que le FCC agitait à plusieurs reprises la menace de résilier l'accord FCC et CACH afin d'opter pour un gouvernement de cohabitation.

Cette situation parait favorable au Président de la République, étant donné qu'elle lui donne cette fois-ci la chance que son regroupement politique et son parti ait la majorité des sièges au parlement chose qui ne lui était pas du tout

facile s'il parvenait à dissoudre l'Assemblée Nationale. Ce nouveau plan faisait sans doute craindre les députés en fonctions formant la majorité parlementaire de perdre leur mandat.

La peur venait de l'incertitude de garder leurs postes au regard des enjeux électoraux en général, particulièrement connaissant les conditions dans lesquelles nombreux ont obtenu ces sièges. Le choix était alors clair à qui voulait garder son poste, revoir ses stratégies d'acteurs politiques en faveur du pouvoir pour maîtriser la zone d'incertitude et revoir leurs appartenances politiques et idéologiques.

Chaque jour qui passait pendant cette période c'était un pas franchit pour mettre fin à la coalition et du coup, au divorce entre les deux regroupements qualifiés par d'aucuns de contre nature, tenant compte des divergences de vue et d'opinions entre les deux camps et l'opposition à laquelle a fait face l'ancien régime, soit disant qu'il n'avait pas la majorité des députés à l'Assemblée Nationale et au Sénat et que toute initiative allant au sens du développement du pays était bloquée par le FCC majoritaire dans les deux chambres du parlement. Le Président de la République ne cesse de crier au blocage à toutes ses actions initiées pour le développement du pays. Un discours qui sonne l'aveu d'échec et plein d'irresponsabilité pour certains de ses détracteurs.

Loin de l'optimisme affiché lors de son premier discours sur l'état de la nation, prononcé en 2019, le Président congolais a dressé, en cette fin d'année 2020, un bilan sévère, allant jusqu'à attribuer la responsabilité exclusive de cet échec au FCC : « Les efforts que j'ai déployés, les sacrifices que j'ai consentis et les humiliations que j'ai tolérées n'ont pas suffi à faire fonctionner harmonieusement cette coalition », a-t-il lancé devant le Congrès, sous les hourras de ses partisans ; alors que longtemps, le Président s'est contenté de saluer les « acquis » de cette alternance pacifique qui lui a permis d'arriver au pouvoir, minimisant autant que possible les tensions qui jalonnaient son quotidien. Il y a bien eu des alertes et des mises en garde entre les deux camps et Félix Tshisekedi, celle d'une dissolution du Parlement l'est à titre illustratif. Mais aucun des deux partenaires n'était jusqu'à présent passé à l'acte.

Dans son discours à la nation du 23 octobre 2020, reconnaissant les prérogatives lui confiée par la constitution en tant que chef de l'État, représentant de la Nation et symbole de l'unité nationale d'assurer par son arbitrage, en vertu de l'article 69 de la Constitution, « le fonctionnement régulier des pouvoirs publics et des institutions ainsi que la continuité de l'État, il réitère l'engagement de son serment de ne jamais faillir à cette mission sacrée et de ne jamais trahir le Congo.

« Je ne laisserai aucun engagement politique de quelle que nature que ce soit primer sur mes prérogatives constitutionnelles et sur l'intérêt supérieur du peuple congolais. Je ne transigerai avec les intérêts supérieurs de la Nation. Je ne céderai

jamais la moindre portion de notre souveraineté nationale. Je ne ménagerai aucun effort pour préserver la paix et l'unité nationale », lâchait-il devant le parlement réuni à cet effet. Eu égard à ce qui précède, et considérant que « le salut du peuple est la loi suprême », j'ai décidé d'entamer dès la semaine prochaine, une série de contacts visant à consulter les leaders politiques et sociaux les plus représentatifs, afin de recueillir leurs opinions, à l'effet de créer une Union Sacrée de la Nation autour des objectifs précités. Ces consultations visent la refondation de l'action gouvernementale autour des principes de participation à la gestion du pays enchainait-il¹¹.

Dans un autre discours, celui du 06 décembre 2020, il ajoutait :

« Nous n'avons pas le droit de prendre en otage le devenir de notre Nation à cause de querelles politiciennes et de repositionnement. Je ne peux en conséquence me résoudre à demeurer dans le statu quo et l'immobilisme. Le temps n'est plus propice aux atermoiements, ni aux discussions stériles, ni encore aux intérêts partisans. Les replis tactiques et les combats d'arrière-garde n'ont plus aucun sens. Ce moment historique nous impose de prendre nos responsabilités, en vue d'instaurer un État de droit et de démocratie conformément à la mission que vous m'avez confiée, et dont je mesure la grandeur. C'est pourquoi j'ai décidé de faire porter le grand projet de refondation du pays par l'ensemble des forces vives politiques et sociales que compte notre pays, au sein d'une Union Sacrée de la Nation ».

En annonçant la rupture de la coalition qu'il formait avec Joseph Kabila, le Chef de l'État congolais a ouvert une nouvelle page de son quinquennat et lancé le sprint pour 2023. Le Président congolais en a conscience, le discours qu'il venait de livrer, le 6 décembre, marquait un tournant décisif dans l'histoire de la coalition au pouvoir. Après pratiquement deux années d'une cohabitation avec le Front commun pour le Congo (FCC), il finit par mettre un terme à l'alliance politique qui l'unissait à son prédécesseur, Joseph Kabila.

L'Union Sacrée, est ainsi définie comme « une nouvelle conception de la gouvernance basée sur les résultats dans l'intérêt supérieur de la Nation. Il s'agit d'adhérer aux valeurs, principes et cadre programmatique dont je viens de fixer ici les grandes lignes. Ainsi pour rendre effectives et concrétiser les réformes envisagées, la majorité parlementaire actuelle s'étant effritée, une nouvelle majorité est nécessaire ».

En conséquence, il décide de nommer un Informateur, conformément aux dispositions de l'article 78, alinéa 2, de la Constitution, avec comme mission d'identifier une nouvelle coalition réunissant la majorité absolue des membres au sein de l'Assemblée Nationale. C'est avec cette nouvelle coalition que le Gouvernement qui sera mis en place au plus vite, conduira son action durant

¹¹ Discours du Président Tshisekedi à la nation du 23 octobre 2020.

le reste du quinquennat, suivant sa vision, dans le but de répondre aux aspirations du peuple. Comme son prédécesseur, son Parti n'était pas majoritaire au Parlement et il ne disposait pas de tous les pouvoirs il devait donc coaliser.

Son choix a d'ailleurs été rapidement validé par un premier succès avec la chute, le 10 décembre, du Bureau de l'Assemblée nationale, dirigé par Jeanine Mabunda, une proche de Joseph Kabila. Une destitution rendue possible par le fait que de nombreux députés FCC ont voté contre leur propre camp (plusieurs caciques de cette plateforme ont dénoncé un coup d'État institutionnel et évoqué la corruption de certains élus).

L'objectif, pour le Président, est désormais de confirmer cette nouvelle majorité avec l'élection d'un nouveau Bureau à la chambre basse. S'il y parvient, Tshisekedi pourra alors accentuer la pression sur son Premier ministre FCC, Sylvestre Ilunga Ilunkamba, qui a certes refusé de démissionner mais qui sera alors sous la menace d'une motion de censure de l'Assemblée. Dernier étage de la fusée : en cas de départ d'Ilunga, Tshisekedi s'éviterait la contrainte du contreseing qu'exige la Constitution pour nommer un Informateur. Il pourrait aussi former plus librement son futur gouvernement.

Une lettre attribuée au Premier ministre et qui circulait sur les réseaux sociaux révélait que ce dernier avait refusé de venir au Parlement parce que le nouveau Président du Bureau de l'Assemblée nationale et son Bureau n'étaient, selon lui, pas légitimes pour examiner une motion de censure. Le 27 janvier 2021, sur convocation du Bureau d'âge de l'Assemblée nationale, les députés ont voté à une majorité écrasante en faveur de la motion de censure. Sur les 382 députés présents à l'ouverture de la séance, 367 se prononcèrent en faveur de la chute du Premier Ministre et de son Gouvernement, 7 députés ont voté contre, 2 se sont abstenus et 1 bulletin nul. C'est le dernier épisode de l'opération de prise de contrôle des différentes Institutions de pouvoir par le Président Félix Tshisekedi.

Suite à ce vote, le Premier Ministre sortant a 24 heures pour remettre sa démission selon la Constitution au Président de la république. Dans un communiqué, Sylvestre Ilunga Ilukamba se rétracte de son refus de reconnaître la compétence du Bureau d'âge de l'Assemblée et déclare :

« ... , en tant que Républicain, respectueux de la Constitution et des Institutions de la République, je me dois de reconnaître la compétence de l'Assemblée nationale à examiner la motion de censure qui m'a été destinée dès lors qu'elle a été signée par 301 députés nationaux.

(...) j'attends la notification de cette décision pour prendre mes responsabilités conformément à la Constitution »¹².

¹² <https://www.primature.cd/public/2021/01/28/communication-de-son-excellence-monsieur-le-premier-ministre-chef-du-gouvernement/> , consulté le 22 août 2022.

Sur fond de corruption et positionnement politique plusieurs acteurs politiques sont débauchés à la nouvelle plate-forme dénommée : « Union sacrée de la Nation ». L'affaire est loin de se terminer là, quelques temps après c'est autour de la chute du Bureau du Sénat que les dernières cartes vont se jouer. Parmi les conseillers du chef de l'État, l'ambiance est à la fête. « Pas de reculade ni de surplace ! » se réjouit l'un d'eux sitôt l'allocution terminée. Pour le camp Tshisekedi, qui n'a jamais vraiment accepté cette coalition, la rupture est un soulagement.

1.2. Les jeux d'alliance et de coalition dans la démocratie congolaise

La tendance dans la vie politique congolaise est restée depuis 2006 jusqu'à 2018 telle qu'à la veille des élections ou de toute forme d'enjeu politique se rapportant à l'exercice du pouvoir, les partis politiques sont beaucoup plus poussés à coaliser et à s'allier pour former des regroupements politiques. Le jeu d'alliances et de coalitions est réellement une constituante de l'histoire politique de la RDC du fait du multipartisme, même si bien que pendant des longues périodes, le pays a vécu sous la coupe d'un régime monolithique, qui avait freiné l'élan démocratique dans le pays.

A chaque fois que les circonstances ont permis l'organisation des scrutins, les alliances entre partis politiques se sont avérées indispensables voire indépassables. Et il est devenu une réalité commune que dans le contexte politique congolais qu'aucune formation politique, quelle que soit sa taille ou ses ressources puisse envisager de se présenter seule ou de faire cavalier seul, lors des échéances électorales; c'est-à-dire, de briguer en solitaire la conquête du pouvoir. La scène politique congolaise étant tellement mouvante que la mobilité des acteurs politiques fait souvent bouger les lignes. Cependant, l'une de ces plus grandes faiblesses de la stratégie d'alliances et des coalitions en RDC est le caractère opportuniste du fait de l'absence criante des idéologies politiques. Les partis politiques congolais n'existent que pour conquérir le pouvoir pour assouvir les intérêts personnels, et non pour défendre ou faire triompher des causes sociales ou historiques.

Les partis politiques congolais sont confrontés à un mal de croissance qui les prive de compétitivité d'une part, et de l'autre, le défaut de culture politique et surtout de programmes politiques affaiblit les arguments de compétitivité et d'adhésion. On assiste en RDC à une recomposition politique permanente et continue ; on va de mouvance en mouvance, à gauche comme à droite. Depuis 1960, tous les gouvernements qui se sont succédé de façon démocratique ou non ont été et restent des gouvernements d'alliances ou de coalitions. L'intérêt porté à cette entreprise est loin d'être la poursuite de l'intérêt général de la population. Les raisons à la base de cette pratique selon BIYOYA MAKUTU et R. MUKENDI TSHIMANGA n'auront pas été celles relatives aux objectifs de consolidation de la démocratie, de la gouvernabilité de l'Etat ou de la cohésion

nationale. Seule la volonté de réunir le plus grand nombre de suffrages et de conquérir le pouvoir présidentiel aura été la véritable motivation. La conséquence en fut la paralysie de la démocratie parlementaire, d'une part, et d'autre part, la fragilisation de la cohésion nationale. Les alliances et les coalitions dans ce cas n'ont pas été un facteur du développement institutionnel, du parlementarisme congolais. La pratique congolaise constituerait en soi un faux modèle qui n'invalide cependant pas les théories des alliances et coalitions mais exige des améliorations¹³.

En effet, le premier constat qu'on peut établir lorsqu'on analyse l'espace politique congolais, c'est celui du dédoublement entre les alliances et coalitions politiques (institutionnelles), et celles dites extra-institutionnelles ou extraparlamentaire. Le législateur du 18 février 2006 a perçu en avance la disparité entre ces deux types d'alliances ou coalitions (électorale et gouvernementale).

La loi sur les partis politiques est une loi organique voulue par l'article 6 de la Constitution de la République qui dispose que « les partis politiques concourent à l'expression du suffrage, au renforcement de la conscience nationale et à l'éducation civique. Ils se forment et exercent librement leurs activités dans le respect de la loi, de l'ordre public et des bonnes mœurs »¹⁴.

Cette loi ne s'applique qu'aux partis politiques et laisse de côté les regroupements politiques que ceux-ci créent ou auxquels ils consentent d'adhérer librement. Le législateur a délibérément exclu les regroupements politiques du champ d'application de ladite loi. En effet, ces regroupements sont, en réalité, des associations ou des coalitions momentanées formées au gré de la conjoncture politique, parfois sur base d'un simple protocole d'accord. Leur vie est, par essence, des plus précaires, et, il ne convient pas, par conséquent, de les assujettir à un formalisme excessif et rigide au risque de les vider de leur pertinence.

1.3. Les faits déclencheurs de la rupture de la coalition Front Commun pour le Congo et le Cap pour le Changement

A force de vouloir tout contrôler le pouvoir au sein du Front commun pour le Congo, caisse de résonance politique de Kabila, le pouvoir est parvenu à lui échapper au bout des doigts. A la base, le fait d'avoir longtemps étouffés les ambitions politiques des plusieurs ténors de cette plate-forme à concourir librement au sein des différents postes par des voies électorales tant au sein du regroupement FCC dont il était le représentant qu'au niveau des Institutions nationales en lieu et place de faire recours à la désignation ou à la nomination.

¹³ P. BIYOYA MAKUTU et R. MUKENDI TSHIMANGA, « Alliances et coalitions de partis politiques en république démocratique du Congo causes et conséquences », in *Journal of African elections*, n°01 volume 13

¹⁴La loi n° 04/ du 15 Mars 2004 portant organisation et fonctionnement des partis politiques.

Parmi les faits déclencheurs de ce divorce, on peut citer de prime à bord, l'existence effective d'une crise persistante cristallisée notamment par le refus du parlement de soutenir certaines initiatives du Gouvernement comme ce fut le cas lors de la prestation de serment des membres de la Cour Constitutionnelle.

Ensuite, la destitution surprise du premier Vice-premier président de l'Assemblée nationale. Cet acte était qualifié de trahison et d'humiliation par un allié de taille dans un Gouvernement de coalition. Dans son entourage, chacun y va de son analyse sur ce qui a constitué le point de non-retour.

Enfin, pour l'un de ses conseillers, « la goutte d'eau qui a fait déborder le vase » a été l'entérinement surprise de la nomination de Ronsard Malonda à la tête de la Commission électorale nationale indépendante (CENI) par l'Assemblée nationale, alors dirigée par Jeanine Mabunda (FCC).

Si elle n'est sans doute pas la conséquence d'un seul événement, la rupture de la coalition est surtout une étape dans le bras de fer qui opposait Félix Tshisekedi et Joseph Kabila, le premier étant bien décidé à inverser le rapport de force en sa faveur et à se défaire de l'image de dirigeant sans marge de manœuvre qui était la sienne.

1.4. Les principaux acteurs transfuges de l'union sacrée

Eu égard à ce qui précède, plusieurs partis et regroupements politiques migrent vers la nouvelle force politique. Les résultats étaient tels que Félix Tshisekedi avait désormais 381 députés acquis à sa cause, et plus de 80 sénateurs. La majorité de partis alliés au PPRD, ainsi que des personnalités qui composaient le FCC, ont basculé mystérieusement du côté du nouveau régime.

Ancien du FCC, M. Bahati était en fait l'un de tous premiers transfuges à changer de bord sur fond d'un précédent fâcheux avec le chef du regroupement FCC. Son départ avait déclenché l'avalanche d'autres traversées des Kabilistes qui jusque-là avaient fait le vœu de fidélité à l'ex-président. En Juillet 2019, il est candidat à la présidence du Sénat mais le FCC choisit de soutenir la candidature d'Alexis TAMBWE MWAMBA qui est élu avec 65 voix contre 43 pour Bahati. Le divorce semble être consommé. Il prend alors ses distances avec le FCC. Après la rupture de la coalition FCC et CACH, il est débauché au camp du pouvoir en place avec son parti politique (Alliance des forces Démocratiques du Congo (AFDC) et les 145 députés qui le composent et qui le plaçaient jadis à la deuxième force politique au sein du FCC après le parti du peuple pour la reconstruction et la démocratie (PPRD).

Cette alliance va donner des ailes au Président Tshisekedi qui, n'ayant pas la majorité, y a vu une opportunité de faire basculer le poids au parlement en sa faveur. En janvier 2021, le Président Félix Tshisekedi le nomme

« Informateur », chargé à cet effet d'identifier une nouvelle majorité. Du coup, tous les gouverneurs et vice-gouverneurs de province estampillés FCC ont tourné le dos au Raïs, sauf son frère biologique, Zoé Kabila, qui dirigeait le Tanganyika, ainsi que Richard Muyej du Lualaba, tous deux éjectés par la suite. Même scénario pour les Assemblées provinciales devenues, du coup, pro Félix Tshisekedi.

Le Front commun pour le Congo se vide. Plusieurs caciques commencèrent à claquer la porte du FCC au profit de l'Union Sacrée, famille politique de l'actuel Chef de l'État, Félix Tshisekedi. Plusieurs défections sont signalées.

Les derniers en date furent ceux du sénateur Evariste Boshab ainsi que du Gouverneur de la ville de Kinshasa. Ils ont désormais leurs propres Partis politiques proches de l'Union Sacrée. Le Parti du Peuple pour la Reconstruction et la Démocratie s'est vidé de toute sa substance, avec des départs de "gros calibres" comme Adolphe Lumanu cadre du PPRD plusieurs fois Ministre dans différents gouvernements sous Kabila élu député, conseiller et Directeur de Cabinet du Président Kabila et Léonard She Okitundu qui ont décidé de se ranger derrière l'actuel chef de l'État. Même la chanteuse Tshala Muana, cadre de cette formation politique, a fini par composer une chanson de soutien à "Fatshi Béton". Ngoy Kasanji, Denis Kambayi, Pius Mwabilu ont également embrassé le camp de Félix Tshisekedi.

Lambert Mende qui a déploré autrefois la pétition pour la destitution de Jeannine Mabunda la qualifiant « de coup d'État constitutionnel ! », laissait-il entendre sur Jeune Afrique ; a fini par la suite à claquer la porte du FCC pour rejoindre l'Union sacrée de Félix Tshisekedi.

Dans un autre entretien accordé à Jeune Afrique le 12 janvier 2021, ce dernier justifiait cette volte-face en ces termes : « nous avons décidé d'apporter notre appui à cette coalition gouvernementale élargie pour mettre fin à la crise politico-institutionnelle qui freine depuis plusieurs mois l'émergence de la RDC. Nous voulons contribuer au rétablissement de la cohésion nationale et à l'éradication du climat délétère provoqué par les polémiques stériles et fratricides qui menacent nos intérêts nationaux».

A la question de savoir Quelles conditions avez-vous posées à votre ralliement ? Il précisait qu'elles étaient de trois ordres.

D'abord, cette initiative devait être une coalition ouverte aux entités politiques désireuses de négocier un programme de gouvernement avec le président de la République, conformément aux dispositions de la Constitution. Ensuite, nous avons demandé au chef de l'État de s'impliquer pour faire abandonner toute idée de chasse aux sorcières, que caressent ouvertement un certain nombre de ses partisans à l'encontre des membres du FCC (Front commun pour le Congo). Enfin, nous avons insisté sur la préservation de la dignité, de l'honneur et de la sécurité du président de

la République honoraire, Joseph Kabila Kabange, pour le rôle déterminant qu'il a eu à jouer aussi bien dans l'élan de stabilisation et de normalisation qu'il a impulsé dans l'alternance démocratique dont le pays a bénéficié il y a deux ans.

Refusant d'être accusé d'opportunisme Mende reconnaît bien sûr avoir été Ministre du président Kabila, mais aussi avoir servi comme Ministre dans les gouvernements que dirigeaient Étienne Tshisekedi et Léon Kengo Wa Dondo et précise que son parti, la CCU, a même eu un Ministre en charge des Droits Humains au sein du gouvernement de Sylvestre Ilunga Ilunkamba¹⁵.

Tous les regards sont désormais tournés vers Néhémie Mwilanya, Ramazani Shadary, Aubin Minaku ou encore Claude Mashala, André Kimbuta Raymond Tshibanda qui, jusque-là sont encore fidèle à Joseph Kabila.

2. LES FONDEMENTS DE LA TRANSHUMANCE DES ACTEURS POLITIQUES CONGOLAIS

Pour qui sait à peine du moins lire le paysage politique RD congolais, la question mérite d'être posée au sujet de la vague de départ du Front commun pour le Congo depuis l'avènement de l'Union sacrée de la Nation. Sinon, le phénomène ne date pas d'aujourd'hui, il serait même la caractéristique des acteurs politiques congolais, et marque les différents régimes qui se sont succédé depuis l'indépendance.

Pour les autres, la transhumance est appréhendée comme un fléau pour la démocratie en Afrique, en ce qu'elle instrumentalise les élus en quête de quelques avantages matériels et de promotion politique, affaiblit les oppositions dont les élus sont à la merci des majorités au pouvoir, fragilise les équilibres et les contrepoids nécessaires au bon fonctionnement de la démocratie, cultive et entretient l'immoralisme en politique¹⁶.

Dans les trois dernières décennies, ce phénomène semble prendre une autre forme inquiétante, au fil des années, il devient une sorte de culture politique et peut être considéré comme le mode de vie des acteurs politiques congolais du régime de Mobutu, passé par ceux de Kabila père et Kabila fils, jusqu'à celui de Félix Tshisekedi.

Parmi les principales raisons évoquées de leur reconduction dans les différentes fonctions gouvernementales, celle de l'expérience politique reste la plus évoquée et la moins convaincantes quant à mon avis. L'adhésion de ces nombreux caciques du FCC à l'Union Sacrée de la Nation n'est pas gratuite ni un fait anodin. Ces inconditionnels Kabilistes ne font rien pour rien et d'ailleurs Lambert Mende a déjà en quelque sorte apporté certaines réponses à cette

¹⁵ <https://www.jeuneafrique.com/1103990/politique/rdc-lambert-mende-pourquoi-je-rejoins-lunion-sacree-de-tshisekedi/>

¹⁶ B. BOUMAKI, *op. cit.*, p.500.

question quand il évoque la condition de la chasse aux sorcières. Connus pour leur attachement à l'idéal Kabiliste, Mende, Lumanu et Boshab par exemple ne sont pas à leur première défection. De Mobutu à Kabila aujourd'hui Tshisekedi ils sont prêts à tout vendre pour gagner en retour un job politique.

Cette transhumance n'est pas motivée par des convictions politiques, idéologiques, c'est pour des visées personnelles, afin de se retrouver dans la mangeoire. Beaucoup y vont pour éviter des poursuites judiciaires, au regard de leur gestion sous Joseph Kabila dit un analyste politique qui considère l'Union sacrée de la Nation comme une "blanchisserie». En embrassant l'Union Sacrée, des analystes pensent que si le régime venait à leur confier des postes de responsabilité au sein du gouvernement, il s'agit là de déshabiller Saint Paul pour habiller Saint Pierre. Sinon à la question de savoir ce que ces transfuges ont donné au pays en 18 ans de règne, la réponse ne serait pas différente de zéro. Aussi étonnant que cela puisse être, la République n'a pas que Mende, Lumanu et Boshab et tous ces nomades politiques comme compétences, le pays est appelé à interioriser la notion de la relève dans sa classe politique. Pour connaître les fondements de cette transhumance politique, plusieurs raisons sont avancées par ceux qu'on peut qualifier de prostitués politiques, parmi lesquelles :

2.1. La recherche insatiable du pouvoir et la satisfaction des intérêts privés en lieu et place de l'intérêt général en vue de la conservation du leadership politique

Au Congo, la politique comporte une connotation péjorative, surtout quand on est appelé politicien. Vidée de sa substance première telle que voulue par ces fondateurs dans la cité grecque avec Platon et Aristote, la politique est assimilée par l'opinion publique congolaise au mensonge, à la corruption, à l'enrichissement illicite, et au détournement des deniers publics.

La politique n'est plus comme service rendu à la communauté, comme définit par E. NGOMA BINDA dans la première stratégie relative à la création d'un parti ou regroupement politique¹⁷, mais un moyen d'enrichissement personnel.

Ceci va sans dire que dans l'entendement commun du congolais, si on voudrait s'enrichir vite, il faut exercer une fonction importante au sein des Institutions gouvernementales. Pour y parvenir il faut à tout prix faire allégeance au régime en place par la transhumance ou le nomadisme politique et surtout ne jamais faire l'opposition. Alors que l'opposition politique est appréhendée d'après la Loi, comme le parti politique ou le regroupement des

¹⁷ E. NGOMA BINDA et M. TSHUNGU BAMESA ZOKAMA, « Rôles et stratégies d'action des partis et regroupements politiques », in *Fondation Konrad Adenauer, les partis politiques et la promotion de la liberté associative*, Kinshasa, 2009, p.44.

partis politiques qui ne participent pas à l'exécutif et/ou ne soutiennent pas son programme d'action aux niveaux national, provincial, urbain, municipal ou local¹⁸. L'opposition politique est confrontée à plusieurs difficultés qui mettent en mal notre jeune démocratie, surtout dans les dernières années du règne du Président Kabila. Les opposants, s'ils ne faisaient pas face à des poursuites judiciaires parfois montées de toute pièce par le régime en place, se voyaient soit divisés dans leurs partis politiques ou carrément contraints à l'exil.

De l'intérêt général, la politique au Congo sert plus l'intérêt privé. Les partis politiques sont alors créés pour accompagner et concrétiser ce mode de gestion. La plupart d'entre eux, sans idéologie et une éducation civique, se livrent à une inconstance politique systématique nageant au gré des intérêts particuliers de leurs animateurs et des régimes. La recherche insatiable du pouvoir et de positionnement politique et surtout la peur de se retrouver sans leadership politique avec possibilité de se retrouver dans l'opposition fait leur hantise de tout moment.

À l'instar des autres pays africains, la démocratie en RDC connaît aujourd'hui un reflux qui donne toute la mesure du chemin à parcourir pour son enracinement. À voir de près, les institutions et les pratiques démocratiques révèlent leurs limites. Et la transhumance politique est rangée parmi les travers. Les acteurs changent souvent de camp au gré des rapports de forces sur le terrain politique. Les faits sont observés depuis 1960 avec une scène politique mouvante donnant lieu à la mobilité des acteurs. Néanmoins, les dernières mutations politiques ont soulevé autant de questions du fait qu'elles ont eu lieu au niveau de l'Assemblée nationale et du Sénat, en pleine législature. Revenant à notre problématique, des Congolais de différents secteurs, toutes tendances confondues, ont donné de la voix pour répondre à cette problématique.

Dr Noël Tshiani Muadiamvita, candidat malheureux à la présidentielle de 2018 et président de La Force du Changement estime que « Le monde politique congolais est très différent de tout ce qui se passe dans d'autres pays. Dans les pays comme les États-Unis d'Amérique, les hommes et femmes politiques ont des principes, des idéaux, de l'idéologie et des valeurs qu'ils défendent au sein de leurs partis ou regroupements politiques. On lutte pour gagner le pouvoir afin de mettre en œuvre ses politiques économiques et sociales dans le cadre d'une vision ou d'un programme qui a eu le quitus du peuple pendant les élections ».

¹⁸ Article 2 de la loi n° 07/008 du 04 Décembre 2007 portant statut de l'opposition politique en RDC.

Les dernières mutations politiques en RDC au niveau de l'Assemblée nationale et du Sénat laissent tous les observateurs perplexes. Tout se passe comme si on peut changer de veste en plein jour, sans aucune conséquence de la part des électeurs. Les choses se passent ici sans conviction. Les gens peuvent quitter un camp politique et rejoindre le camp opposé sans explications et sans honte. Ceci me pousse à penser que le système politique actuel favorise les intérêts privés au lieu de l'intérêt national.

Me Jacquemin Shabani, avocat et président de la Commission électorale du parti UDPS (CEP), voit dans ce phénomène une certaine historicité des faits. L'exode ou la transhumance n'est malheureusement pas un fait nouveau dans l'histoire de notre société politique. Cela est principalement dû à un déficit de maturité de notre classe politique qui est beaucoup plus focalisée sur le clientélisme et l'opportunisme au détriment des idéologies politiques rationnelles.

Bobo B. Kabungu, Ph.D., Professeur d'université et président du Conseil permanent de l'ONG ICEBERG essaye de relativiser, en soutenant qu'une analyse historique judéo-chrétienne et étymologique gréco-latine renseigne que le mot "exode" se rapporte à la sortie ou à la terminaison d'une pièce de théâtre. Ceci sous-entend que le but poursuivi par le mouvement est de quitter une situation de fragilité pour parvenir à une position de stabilité, de rompre avec l'asservissement pour intégrer le groupe d'hommes libres.

Dès lors, si le concept est appliqué à la politique congolaise actuelle, c'est probablement dans l'espoir que les acteurs concernés ont décidé de migrer de la médiocrité vers l'intelligibilité de leurs actions via un renouvellement profond de la pensée et une intériorisation de la quête de l'intérêt général. C'est à cette condition que l'efficacité des institutions peut être garantie. Autrement, il ne s'agirait que des pérégrinations mondaines de politiciens vacanciers à la recherche des plaisirs d'été pour un confort mesquin. Heureusement que le peuple n'est pas dupe, au moment opportun, il distinguera ceux qui sont venus à la nage de ceux qui ont quitté le navire une minute avant le naufrage. Cependant, B. Bobo ne se rend pas compte que ce nomadisme politique ne date pas d'aujourd'hui et que depuis que les acteurs politiques font tous ces mouvements, ceux-ci n'ont pas du tout permis l'émergence de notre pays, et par contre cela n'a profité qu'à eux seuls.

La transhumance, qui constitue un fléau pour la démocratie, tue l'efficacité des institutions, la capacité de son rendement, en ce qu'elle instrumentalise les élus en quête de quelques avantages matériels et de promotion politique, affaiblit l'opposition dont les élus sont à la merci de la majorité au pouvoir, fragilise les équilibres et les contrepoids nécessaires au bon fonctionnement de la démocratie, cultive et entretient l'immoralisme en politique : on échange à longueur de journée sur le partage des postes juteux à pourvoir. Nul n'évoque

l'ordre politique, l'ordre social et l'ordre économique, moteurs de l'organisation et du développement d'un État.

Le peuple congolais, qui attend un véritable changement pour améliorer ses conditions de vie, est lassé par le mensonge, l'hypocrisie et l'inconstance des élus. D'un certain point de vue, il n'est pas faux de parler de l'indifférence ou du mépris à l'égard des constituants. Et pour justifier cette attitude, des esprits mesquins évoquent la théorie de la dynamique politique. Or, le caractère dynamique de la politique ne signifie pas la contradiction dans la pensée. Il est plutôt le mouvement des faits politiques ainsi que de ses phénomènes interagissant dans leur évolution.

Marcel Ngoyi Ngoyi, Editeur-directeur général du quotidien qualifie des transhumants politiques, tous ceux qui font de la politique, un espace de cueillette, un lieu de rente viagère ou de carrière. Voilà qui justifie d'ailleurs l'inflation des candidatures, la ruée vers les postes ministériels. Or, en réalité, s'il faut revenir à la question sur l'apport d'un tel personnel politique évoluant au gré des intérêts du jour, à l'action des institutions publiques, à l'instar du gouvernement, du Parlement et autres, c'est faible, voire nul.

Me Nico Mayengele Ngenge, président du Congo Normal, souligne que « depuis l'annonce de la création de l'Union sacrée de la Nation autour du principe de la participation à la gestion de l'Etat, le peuple a assisté à un exode politique, mieux, à une émigration, à un départ massif d'acteurs politiques et sociaux vers un régime que certains avaient, pourtant, contesté sous peu. A la base, la quête du pouvoir pour le pouvoir sans tenir compte des idéaux républicains, ni desiderata des populations civiles, longtemps meurtries et victimes tant de la trahison et de l'immaturité que de la gourmandise et de l'insouciance de la classe politique congolaise. Lequel exode qui va, certes, impacter négativement sur l'efficacité et l'efficacité des institutions, est généralement provoqué par l'esprit mercantiliste et la crainte d'entrer au chômage politique ou d'être poursuivi par la justice pour des faits pénaux commis dans le passé ».

Godefroid Ngamisata, journaliste indépendant face à l'équation de l'efficacité et de l'efficacité des institutions en RDC, l'exode actuel des acteurs politiques ne répond à aucune logique sérieuse. Au contraire, au regard des faits et gestes, tout le monde tient à survivre politiquement par peur du lendemain. Tous les moyens sont bons. Et tous les coups sont permis, voire des revirements de 0 à 100 degrés. L'essentiel étant de survivre politiquement. C'est ce qui caractérise l'Union sacrée de la nation qui se veut aujourd'hui une plateforme regroupant tous les courants politiques : libéraux, communistes, socialistes, progressistes, chrétiens et ultra nationalistes. Des gens qui disent adhérer à la vision du chef de l'État qui n'est consignée dans aucune charte.

2.2. La crainte des poursuites judiciaires des acteurs

Avant l'alternance démocratique en RDC en 2018, la justice était devenue l'instrument de manipulation pour tempérer les ambitions des certains acteurs politiques. Ces derniers auraient péché par le fait de n'avoir pas cautionné le maintien au pouvoir de Joseph Kabila au-delà du délai lui imparti par la Constitution ou encore pour avoir refusé de migrer vers l'alliance qui formait la majorité présidentielle de l'époque.

Bon nombre d'acteurs politiques venant de l'ancienne majorité parlementaire, sont ceux qui ont géré et occupé des postes clés tant au sein du gouvernement qu'au sein des autres institutions importantes du pays. Parmi les grands reproches qu'on a eu à formuler à la gouvernance de l'ancien régime, deux faits restaient très marquants. La corruption et le détournement des deniers publics constituent des écueils pour une gouvernance du pays. Craignant l'avènement de l'Etat de droit tel que chanté par le régime actuel et que nous nous refusons tout commentaire dans la forme ou il est appréhendé et pratiqué actuellement, certains acteurs politiques avaient décidé de tourner le dos à leur regroupement se ralliant au nouveau régime du Président de la République. Ceux qui n'ont pas participé et qui avaient des dossiers judiciaires et ou qui constituaient un obstacle pour le nouveau régime, se sont soit vus perdre leurs postes ou encore faits l'objet des poursuites judiciaires. Ceci peut être illustré par les poursuites judiciaires ouvertes en charge du premier Ministre honoraire dans le projet agro-alimentaire de BUKANGA LONZO et la destitution du Gouverneur de la province du Tanganyika pour avoir refusé d'intégrer l'Union Sacrée de la nation pour ne citer que ces deux cas, et l'exil de Kikaya Bin Karubi et Kalev Mutond, respectivement ancien Directeur de cabinet et Directeur de l'Agence nationale de renseignement pendant la période du régime sortant.

CONCLUSION

La transhumance politique n'est pas un transformateur politique, encore moins une politique intelligente qui permettra de marquer la rupture et réaliser un changement auquel s'attend le peuple congolais. Le peuple congolais attend plutôt une démocratie effective et une bonne gouvernance à tous les niveaux. La vie politique ne doit pas être sans foi, ni loi. Il faut dénoncer avec force ce comportement qui place le cynisme et l'opportunisme au sommet de la pyramide des valeurs ». Face à ce constat, seul un leadership politique responsable, visionnaire, soutenu et compris par le peuple peut influencer positivement cette classe politique, la transformer et résoudre ainsi l'équation de l'efficacité et de l'efficience des institutions politiques congolaises. Il faut réformer le système politique qui compte près de 800 partis inutiles et réduire ce nombre à deux ou trois pour que la démocratie fonctionne normalement. Une telle réforme conduira à l'attente des objectifs du développement que la population attend depuis des décennies.

Le peuple congolais doit veiller au choix de ses représentants et surtout ne pas céder aux discours démagogiques des politiciens lors de la campagne électorale. Le Président en tant que garant du bon fonctionnement des institutions doit réinventer la classe politique congolaise en incrustant une cure de jouvence par la sélection de nouveaux animateurs sur base de la compétence et de l'expérience. Agir autrement, c'est aller désespérément à l'assaut de l'Everest à pieds. Heureusement qu'il est encore temps pour agir. Il est d'impérieuse nécessité de moraliser la vie publique au Congo en privilégiant, d'ores et déjà, la méritocratie et l'éthique dans le choix des animateurs des institutions de la République.

BIBLIOGRAPHIE

1. Accord de la saint-Sylvestre un an après : chronique d'une vraie-fausse application, Kinshasa, 2018.
2. BOUMAKI, B., « La prohibition de la « transhumance politique » des parlementaires. Etude de cas africains », in *Revue française de droit constitutionnel*, Presses Universitaires de France, 2008.
3. BIYOYA MAKUTU, P. et MUKENDI TSHIMANGA, R., « Alliances et coalitions de partis politiques en république démocratique du Congo causes et conséquences », in *Journal of African elections*, n°01, volume 13
4. ESAMBO KANGASHE J-L., « Le cadre juridique sur l'exercice des activités des partis et regroupements politiques en république démocratique du Congo », in *Fondation Konrad Adenauer, Les partis politiques et la promotion de la liberté associative*, Kinshasa, 2009.
5. ISUNGU KAKOKO R., *La supercherie de l'élection présidentielle du 30 Décembre 2018 en RDC. Un simulacre de démocratie*, Editions L'Harmattan, Paris, 2019.
6. LAINEY, P., *Pouvoir, influence et habiletés politiques dans les organisations*, 3^e éd., Editions JFD, Québec, 2017.
7. NGOMA BINDA, E et TSHUNGU BAMESA ZOKAMA, M., « Rôles et stratégies d'action des partis et regroupements politiques », in *Fondation Konrad Adenauer, les partis politiques et la promotion de la liberté associative*, Kinshasa, 2009.
8. Loi n° 07/008 du 04 décembre 2007 portant statut de l'opposition politique en République Démocratique du Congo.
9. <https://www.lepotentiel.cd/g?post=1912>, (consulté le 4/03/2022)
10. <https://www.maliweb.net/politique/mali-la-transhumance-politique-un-danger-pour-la-democratie-2933662.html>, (consulté le 03/03/2022).
11. <https://www.jeuneafrique.com/1103990/politique/rdc-lambert-mende-pourquoi-je-rejoins-lunion-sacree-de-tshisekedi/> (consulté le 4/03/2022)
12. https://www.koaci.com/article/2020/05/04/cote-divoire/politique/cote-divoire-transhumance-politique-quatre-maires-pdci-rejoignent-le-rhdp_141098.html, (consulté le 03/03/2022).
13. <https://www.primature.cd/public/2021/01/28/communication-de-son-excellence-monsieur-le-premier-ministre-chef-du-gouvernement/>, consulté le 22 août 2022.